



## Réévaluation à pension alimentaire

Par **CVDD**, le **05/01/2010** à **20:59**

Bonjour,

Nous devons réévaluer la pension alimentaire plus prestation compensatoire de l'ex femme de mon conjoint. Hors les chiffres sont à la baisse, sommes nous dans notre droit si nous baissons les montants comme le montrent les chiffres?

décision de justice 530 € en décembre 2008

1ère réévaluation 01/01/09 527,45€

2nde réévaluation au 01/01/10 528,45€

avec comme infos" indexation sur les variations de l'indice national des prix à la consommation des ménages urbains et sera revalorisée le 1er janvier de chaque année sur la base du dernier indice publié et par référence à l'indice en vigueur au jour du jugement"

merci d'avance

Par **jeetendra**, le **06/01/2010** à **08:59**

[fluo]UDAF du Pas-de-Calais[/fluo]

16, Boulevard Carnot - 62000 ARRAS - Tél. : 03 21 71 83 84

Bonjour, prenez contact avec l'Association Udaf, ils tiennent des permanences juridiques et vous aideront pour le calcul (indexation) de la pension alimentaire pour les enfants et de la prestation compensatoire pour l'ex-conjoint, bonne année 2010 à vous.